

Conseil d'Administration  
Séance du 22 janvier 2026 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Jean-Marc VIAL
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN		X	

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Olivier VERDENAL

Directeur financier

Aurore FRAISSE

Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.01.2026

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 22 janvier 2026 a été transmis le 16 janvier 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI

la Secrétaire de Séance;  
Brigitte BARLET



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20260122-DELIB225-DE  
Date de réception préfecture : 23/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2026

Exécutoire le : 23 JAN. 2026

Publiée/notifiée le : 23 JAN. 2026

Visée le : 23 JAN. 2026

### ADMINISTRATION GENERALE Remboursement d'un bénéficiaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile du CIAS GRAND LAC

Monsieur le Président indique que Monsieur [REDACTED], demeurant à Aix-les-Bains, est un bénéficiaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile du CIAS Grand Lac.

Le bénéficiaire demande un remboursement de la clé de la porte d'entrée à la suite d'un usage erroné des aides-soignants du service.

Il est indiqué que le coût pour la clé brevetée de la porte d'entrée 'Vachette Volt +' est de 81 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de verser à Monsieur [REDACTED] une indemnité compensatrice de 81 euros TTC pour le remboursement de la clé rachetée par le bénéficiaire.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement de 81 euros TTC correspondant au remboursement des frais de remplacement de la clé brevetée

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Brigitte BARLET



- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 17
- Votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

# BLEU Services

CLÉ • CORDONNERIE

Centre Commercial E. LECLERC  
214, chemin de la Boisière  
73420 DRUMETTAZ  
Tel : 09.67.10.86.80  
E-mail :  
Bleu Services

## Facture client

Référence : N°T0132336  
Date : Le 12/12/25 à 16:37  
Poste : Poste n°2  
Vendeur : DOMINIQUE

73100 AIX LES BAINS

Désignation	Qté	Prix Unitaire TTC	Prix Unitaire HT	Montant HT	Code TVA
Clé brevetée porte d'entrée Vachette Volt+	1,00	81,00	67,50	67,50	2

**BLEU Services**  
C.Cial E. LECLERC Sud Revard  
214 chemin de la Boisière  
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND  
Tél. 09 67 10 86 80  
Mail : bleu.services73@gmail.com  
Siret : 991 586 652 00018

**RÉGLÉ LE 12 DECEMBRE 2025**

Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 0 %

Exonération de TVA; article 262 ter, I du CGI

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

Code	Taux	Montant
0	Aucune	0,00 €
1	19,60	0,00 €
2	20,00	13,50 €
3	0,00	0,00 €
4	0,00	0,00 €
5	0,00	0,00 €
<b>Total TVA :</b>		<b>13,50 €</b>

Total Brut TTC	:	81,00 €	Total HT Net :	67,50 €
TVA	:	13,50 €		
Total TTC	:	81,00 €		
Acompte	:	0,00 €		
Accoste de réception en préfecture				
Net à payer à la préfecture : 23/01/2026				
				81,00 €
<b>Mode de paiement</b>		<b>Carte Bancaire</b>		
		81,00 €		

## Acte à classer

### DELIB226

1

2

3

4

En préparation

En attente retour  
Préfecture

&gt; AR reçu &lt;

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-01-23T09-07-31.00 ( MI267041161 )

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20260122-DELIB226-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Remboursement d'un bénéficiaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile clé AMORELLA Vincent -

Date de décision : 22/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2 DELIB SSIAD Remboursement clé bénéficiaire.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2-1 Facture acquittée.PDF](#) Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation
 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)
[2026-01-22 Page de garde Conseil d'administration.PDF](#) Type PJ : 99\_DE - Délibération

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparer

Transmis

Accusé de réception

Date 23/01/26 à 09:07

Date 23/01/26 à 09:07

Date 23/01/26 à 09:11

Par BORRELY DUBINI ID MurielPar BORRELY DUBINI ID Muriel